L'ABEILLE.
JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.
PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN.......... $12 } payable d'avance.
Do. TROIS FOIS PAR SEMAINE.. $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 21 MARS 1840.

CANDIDATS WHIGS
CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.
POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.
POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS-UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.
Premier District Electoral.
WM. DEBUYS, d'Orléans.
Second District Electoral.
LŒUFROY BARRAS, de Lafourche.
Troisième District Electoral.
JOSEPH BERNARD, d'East Baton Rouge.
Quatrième District Electoral.
JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
Cinquième District Electoral.
SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDAT POUR LE CONGRES.
Premier District Congressionnel.
L'Hon. EDWARD D. WHITE.

ELECTIONS MUNICIPALES.

Les élections municipales approchent; encore quelques jours et le peuple aura décidé quels sont ceux qui doivent administrer les affaires de la cité. Il serait inutile de répéter ce qui a été dit cent fois "que pour le bien de tous, ce choix doit tomber sur les plus dignes, sous le triple rapport de la capacité, de la moralité, et de l'indépendance." Tout le monde est de cet avis, en théorie du moins. Que si dans la pratique ces maximes fléchissent trop souvent devant des considérations personnelles, c'est un malheur, un très grand malheur, sans doute; mais qu'y faire? Tout ce que nous pourrions dire ne changerait rien à cet état des choses et il est plus désagréable qu'on ne pense, de prêcher dans le désert.

Pour ce qui concerne l'élection du maire nous voyons que le parti whig s'est abstenu, jusqu'à présent du moins, de choisir un candidat. Dans cette situation nous croyons d'autant moins devoir assumer sur nous la responsabilité d'un choix que les divers candidats whigs qui sollicitent la confiance du peuple sont tous recommandables à divers titres.

Ainsi nous ne soutiendrons pas tel ou tel candidat, nous ne montrerons point une préférence exclusive et nous accueillerons par conséquent toutes les communications qui pourront être faites en faveur de chacun d'eux, pourvu qu'elles soient écrites avec la modération convenable.

DU SERVICE DES POSTES.

Jamais le service des postes ne fut plus mal fait qu'à présent. C'est de la part des fonctionnaires de l'administration à qui fera plus mal.

Les nouvelles arrivées par le *Great Western* ont été reproduites à la Mobile le 17, et nous n'en avons eu *une partie* que le 19, parce que M. Breedlove a fait éprouver un retard de sept heures pour prendre du coton à fret, comme s'il n'était pas grassement payé pour faire le service des postes, et parce qu'on a mis 36 heures à faire la distribution des journaux.

Nous n'accusons pas les employés de négligence, car nous aimons à croire qu'ils font rigoureusement leur devoir; mais le fait est que la plus grande partie des journaux arrivés le 18 à 9 heures du soir n'ont été distribués que dans la matinée du 20. Si le nombre d'employés est insuffisant il faut l'augmenter; mais une amélioration quelconque dans le service est indispensable.

Nous sommes heureux d'avoir à citer à l'appui de nos remarques l'autorité d'un journal de l'administration, le *Courrier*, qui a eu assez d'indépendance pour blâmer sévèrement les employés du département des postes dans son numéro du 19:

"Nous avons entendu dire par plus d'une personne, que si la malle d'hier qui contenait les nouvelles du Great Western, n'était pas arrivée à l'heure où elle est due, c'est à cause de la grande quantité de coton qui a été prise à fret par le bateau affecté au transport de la malle-poste de la Mobile ici. Quoiqu'il en soit, la conduite de quelques employés de l'administration prouve la plus grande négligence de leurs devoirs et le peu de cas qu'ils font de l'opinion publique. Ils semblent avoir pris à tache d'avilir le parti républicain par leur coupable conduite, et s'ils avaient été subornés par les Whigs dans cette intention, il leur serait impossible de faire davantage dans leur sens. Il semble que c'est l'intérêt ou la stupidité de ces employés qui soient les seules causes de toutes les plaintes qui s'élèvent contre l'irrégularité du service des postes de nos côtés. Nos sénateurs et nos représentants au Congrès n'y font donc pas attention, puisqu'on ne fait rien qui puisse faire cesser des abus aussi préjudiciables à tous les intérêts de notre pays."

La question des élections contestées du New-Jersey est enfin résolue; les audacieuses menées des loco-focos l'ont emporté et ce sont les membres non-commissionnés qui sont admis à siéger à la Chambre!

THEATRE D'ORLEANS.

LES RUSES DE NICOLAS.—M. ALEXANDRE.

Vous serait-il jamais tombé dans l'imagination qu'un homme put à LUI TOUT SEUL jouer une pièce à six PERSONNAGES? Non certes, eh! bien, cela existe pourtant. La pièce s'appelle *Les Ruses de Nicolas*, et l'auteur, vous le savez déjà, c'est M. Alexandre, cet homme si singulier dont je vous ai déjà plusieurs fois entretenu. Si vous saviez quels originaux apparaissent tour à tour sur la scène dans ce bizarre imbroglio! En vérité j'en ris encore de souvenir. C'est d'abord le capitaine Fourlough, élégant comme les plus beaux officiers de sa majesté britannique, et Dieu sait s'ils doivent l'être depuis surtout que S. M. B. est une femme! puis l'alderman Pilbury, taille de tambour major, gros ventre, face large et rubiconde, qui se plaint d'être à la diète, à la parole brayante comme un tonnerre et qui se plaint d'une extinction de voix; son estimable épouse, Mme Pilbury, aussi sèche, aussi maigre, aussi petite que son mari est grand, gros et gras; Mme Pilbury porte lunettes, a une petite toux sèche, un tic nerveux dans le menton, la voix criarde et fait avaler toute la journée des pilules au respectable alderman: il est vrai qu'elle sait les dorer! Ce couple si bien assorti a produit un chef-d'œuvre de beauté, Mlle Firtilla Pilbury, adorable fille légèrement majeure, qui reçoit en secret les lettres du capitaine Fourlough et qui recevrait au besoin ses visites: Mlle Firtilla fait de petites mines, a de petits mouvemens d'épaules fort coquets, roule des yeux fort vifs qu'elle finit toujours par baisser avec pudeur, croise les bras sur sa poitrine et parle de la voix la plus flutée qui soit jamais sortie de la bouche d'une jeune héritière de vingt six ans. Je ne vous citerai qu'en passant Sir John Pointer, bien que ce soit la plus singulière caricature et la plus vraie qui se puisse imaginer, pour arriver bien vite au héros de la pièce, à Nicolas. Ce Nicolas est un valet de la vieille roche, tour à tour bête comme un concombre en bas âge et rusé comme un singe, sachant rire et pleurer tout à la fois, flagorneur pour ses maîtres dont il dit du mal quand ils ne l'entendent pas, ivrogne par dessus le marché, au demeurant le meilleur fils du monde! Seulement Nicolas possède de petits talens de société qui ne sont pas tout-à-fait ordinaires: il fait une omelette avec trois coquilles d'œufs et sans beurre; il rabotte une table avec une bouteille, scie une bucho avec un tasin, et pour allumer du feu bat le briquet sur son nez! C'est Nicolas qui fait mouvoir tous les ressorts de l'intrigue et c'est lui qui la dénoue. Si vous le pouvez endurer, et j'ai bien peur que non, allez savoir de quelle façon; je ne vous le dirai pas.

Tous ces personnages si divers de grandeur, de grosseur, d'allures, de tournure, de sexe et de voix, c'est un même homme qui les reproduit, qui les fait causer ensemble, à deux, à trois, à quatre, que sais-je? à cinq même à la fois. C'est à peine si vous en comprenez la possibilité et vous ne savez ce qu'il vous faut le plus admirer, l'inconcevable prestesse de l'homme, la merveilleuse facilité de transformation du comédien ou la vérité de son jeu, de sa pantomime et des intonations qu'il donne à sa voix; c'est quelque chose de prodigieux!

Sous peu nous aurons une nouvelle pièce de M. Alexandre et certainement un nouveau sujet d'éloges; nous ferons connaissance avec quelques autres originaux de l'inépuisable galerie de cet artiste qui est non seulement un comédien fort amusant mais encore un observateur fort spirituel. Allez voir le *Pouvoir* et vous serez de cet avis. P. A.

(*Communiqué.*)

[illegible]

---

quise, c'est qu'il l'a méritée par ses actions publiques et privées: né dans cette ville, père d'une assez nombreuse famille, il est inutile de parler de son attachement à nos institutions; en 1836 il fut presque malgré lui, choisi par les habitans du cinquième district, comprenant alors le faubourg Marigny et la Banlieue Inférieure, pour les représenter dans le conseil de ville. Nous ne ferons pas l'énumération des améliorations qu'il fit faire dans son district, nous laissons aux habitants de la troisième municipalité de dire, ce qu'elle était lorsqu'il fut élu et ce qu'elle était quand il cessa de la représenter: nous ne pouvons nous empêcher de dire cependant, que tout en défendant les intérêts du quartier qui l'avait nommé, il soutint avec zèle et fermeté toutes les améliorations proposées pour les autres quartiers de la ville, et c'est principalement à une "Ordonnance sur le port," préparée par lui avec une connaissance parfaite des travaux essentiels à faire, que nous devons le développement et les facilités qu'offre le port de la Nouvelle-Orléans. C'est aussi à lui que nous devons l'ordonnance qui a réorganisé la "Garde de Ville" maintenant si utile: en 1836 lors de la division de la ville en trois municipalités, il fut appelé, par reconnaissance et à cause de son mérite connu, à la place de "Recorder" de la municipalité No. 3, qu'il avait pour ainsi dire formée; et là le même zèle pour le bien public, le même désintéressement, joints à une application aux devoirs de sa place, et à une justice si impartiale dans la décharge de ses devoirs, que pas une plainte ne fut proférée contre aucune de ses décisions. Membre de la "Chambre des Représentans" depuis deux ans, il s'y est fait remarquer par des projets de lois, les plus avantageuses aux intérêts de ses constituents; entr'autres projets, nous citerons son acte relatif à la ville, qui fait disparaître les causes de jalousies qui existent entre les municipalités et les vices de l'acte de division. Plus tard nous aurons occasion de détailler quelques-unes des actions publiques de ce citoyen, vraiment utile, et la nécessité de l'élever à la place de "Maire", pour assurer à la Nouvelle-Orléans, le rang auquel elle est appelée. Nous sommes fiers de penser qu'il existe dans cette ville, assez de personnes qui ne se laissent influencer que par le mérite et non par l'intrigue, pour assurer l'élection de L. U. Gaiennié à la place de maire.

PLUSIEURS CREOLES.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du vendredi, 20 mars 1840.

M. DAVIDSON annonce qu'il introduira sous peu un bill relatif à la reprise des paiemens en espèces par les banques, et M. LOCKETT fait la même déclaration.

Un message du Sénat demande le concours de la Chambre au bill relatif aux districts d'élection, dans la paroisse d'Orléans. Ce bill subit sa 2e et 3e lectures puis est adopté.

Le Sénat demande également le concours de la Chambre au bill qui défend la circulation de petits billets après le premier lundi de mars. M. THOMAS demande si ce bill a pour objet d'empêcher l'émission des billets de municipalité, dans ce cas il s'y oppose. La suppression de ce papier serait désastreuse pour la communauté.

M. F. D. CONRAD approuve la suppression des petits billets émanents des individus, mais non pas celle des billets des corporations.

La motion de rejeter le bill est présentée; elle est mise aux voix et passe à la majorité de 17 oui contre 15 non.

Le Sénat demande la formation d'un comité réuni pour l'examen du bill qui change le tems des sessions de la Cour Suprême dans le District Occidental des Opélousas.—L'Orateur nomme MM. F. D. CONRAD, PATTEN et PICHOT, et la formation d'un autre comité pour l'acte relatif à la publication des avis judiciaires dans le 1er district judiciaire.—L'Orateur nomme MM. PRESTON, MUSE, LOCKETT, WADSWORTH et BOUDOUSQUIE.

La Chambre donne son concours à différens amendements du Sénat sur deux bills et le refuse à d'autres.

Ce concours est réclamé pour la résolution du Sénat qui veut que chacune des deux branches s'occupe immédiatement et prenne une décision sur les bills qu'elles se renvoient mutuellement. M. DAVIDSON dit quelques mots en faveur de cette résolution. Elle est repoussée par 17 non contre 10 oui.

Le Sénat demande aussi le concours de la Chambre pour le bill qui incorpore la Compagnie de Navigation à vapeur du Sud-Ouest. Le bill est adopté après l'amendement de la 1ère. section; cet amendement réduit le privilège à 20 ans.

La Chambre, après s'être occupée de différens bills sans grande importance, s'ajourne faute de quorum.

Extrait de notre Correspondance particulière.

WASHINGTON, 10 mars 1840.

SENAT—De nouvelles pétitions demandant une loi uniforme sur les faillites sont représentées encore aujourd'hui au Sénat. Le président du comité judiciaire annonce que le travail préparé sur ce sujet par le comité pourra être soumis à la chambre, la semaine prochaine.

D'autres pétitions réclament aussi contre l'emploi des limiers dans la Floride; elles sont appuyées par M. CLAY du Kentucky, qui présente ensuite le mémoire de la société horticulturale de la Pennsylvanie qui demande que le congrès encourage la production de la soie aux Etats-Unis.

Le Sénat s'occupe du bill qui propose d'abandonner à l'Alabama le fond de deux pour cent, qui a été réservé par l'acte d'admission de cet Etat pour être appliqué à la construction de routes. Après discussion le bill est enrégistré pour sa troisième lecture.

CHAMBRE DES REPRESENTANS—Les loco-focos violent toutes les lois, tous les précédens et l'emportent dans la chambre. Grâce à leur supériorité numérique, les membres non-commissionnés du New-Jersey, seront admis à la chambre!

A l'ouverture de la séance, M. Botts, de la Virginie, demande la permission de présenter et de lire le rapport de la minorité du comité des élections sur la question du New-Jersey. Le parti de l'administration s'y oppose; en vain l'Orateur fait remarquer que la réception et la lecture de ce rapport n'empêche aucunement l'effet des résolutions de M. Petrikin; l'opposition continue. On va aux voix et l'autorisation demandée par M. Botts est refusée.

On arrive alors aux résolutions de M. Petrikin; ces résolutions déclarent que MM. Dickenson, Brown et leurs associés ont reçu la majorité des suffrages et qu'ils doivent être admis à prêter serment et à siéger. M. Smith en demande le dépôt sur le bureau; mais cette motion est repoussée par 113 non, contre 92 oui.

L'Orateur met alors aux voix l'adoption des résolutions. M. Monroe de New York proteste contre la manière de procéder de la Chambre; il déclare qu'il ne votera pas et M. Calhoun du Connecticut fait la même déclaration. Malgré ces déclarations on va aux voix et les résolutions sont adoptées; 111 oui, 80 non. Beaucoup de membres de l'opposition se sont abstenus de voter.

WASHINGTON, 11 mars 1840.

CHAMBRE DES REPRESENTANS—M. Campbell de la Caroline du Sud, présente le rapport et les procédés du comité des élections dans la question du New-Jersey. Une discussion s'élève comme il arrive toutes les fois qu'on touche à quelque point de cette question. L'ordre du jour vient y mettre fin.

Le bill relatif au curage de la Rivière Rouge est renvoyé au comité des voies et moyens.

M. Jones de la Virginie demande le renvoi, au comité des voies et moyens, du bill de la sous-trésorerie que le Sénat vient de renvoyer à la Chambre; M. White du Kentucky en demande le renvoi au comité général. Ces deux motions font naître un assez vif débat auquel prennent part MM. White, Jones, Everett, Wise et Vanderpoel. La motion de M. Jones l'emporte, et le bill est renvoyé au comité des voies et moyens.

SENAT.—Le Sénat s'occupe des difficultés qui se sont élevées entre la Géorgie et le Maine à l'occasion de certains fugitifs dont les autorités du premier de ces Etats réclament l'extradition de la part du second. M. Lumpkin donne des explications assez étendues sur ces difficultés, présente certaines résolutions de la législature de la Géorgie qui font valoir la nécessité d'une loi sur le cas en litige, et conclut pour le renvoi au comité judiciaire de cette question ainsi que des documens qui y ont rapport.

Les citoyens d'Albany adressent au Sénat un mémoire pour s'opposer à l'admission de la Floride dans l'Union tant que la Constitution de ce pays tolérera l'esclavage.

Des résolutions qui chargent le comité de finance de s'enquérir de l'utilité d'accorder une nouvelle protection aux fabriques de parapluies et d'ombrelles, donnent occasion à M. Knight de faire quelques remarques pleines de sens et de force en réponse aux opinions de M. Calhoun sur la formation et sur les effets du tarif. M. Calhoun répond quelques mots. Les résolutions sont déposées sur le bureau.

Le reste de la séance est employé à l'examen de bills et de résolutions sans grande importance.

[Extrait du Picayune.]

LOTERIE DE SCHMIDT & HAMILTON—On fait courir le bruit que les opérations de cette loterie ont été entièrement suspendues. Ce bruit, sans doute provient de ce qu'une investigation se poursuit contre les loteries en général, à la requête de M. l'avocat général. On pense que le comité de la législature devant lequel cette investigation se fait, décidera en faveur des directeurs de loterie qui ont obtenu une licence d'après certains actes de la législature. On nous prie d'annoncer que si une décision de cette nature est rendue, on reprendra immédiatement le dépôt des numéros dans la roue à l'Arcade de Banks.

On nous prie d'appeler l'attention du public sur une grande vente de propriétés immobilières, d'actions de banques et d'esclaves, qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, par Hewlett & Cenas. Une partie de ces propriétés sont situées dans la partie la plus florissante de la seconde municipalité, et le reste dans la ville de Lafayette et dans le haut de la seconde municipalité.

Marié à la Nouvelle-Orléans le 9 mars 1840, par le révérend Mr. Clapp, M. JOHN CURRY avec mademoiselle ELISABETH BELLOW, veuve de Michael Scanlan, tout deux de cette ville. 21 mars

UNE réunion des membres du LOUISIANA JOCKEY CLUB, aura lieu le samedi, 21 courant, à 7 heures du soir à la Bourse St. Louis.
Par ordre du Président du Club. 20m—2

PERDU—Le Dimanche, 15 courant, derrière l'Eglise St. Louis, un portefeuille en maroquin gris, contenant $27 et 25 cents en billets des Municipalités, une licence portant le nom de Manuel Bolis, No. 84, en outre, un billet de soixante piastres, fait à mon ordre et signé par Fernand Prados. La personne qui aura trouvé le dit portefeuille, recevra une récompense libérale, en le remettant au bureau de cette feuille.

LOUIS BENARD.

[illegible]

COMMERCIAL.

REMARQUES.

Le marché n'a pas repris d'activité; nous avons déjà signalé les causes de cet état d'inaction. Ce sont la rareté des navires et la cherté du fret, qui s'opposent aux exportations. Ce premier obstacle va bientôt disparaître devant l'arrivée d'une flotte de navires, dont le Great Western nous a annoncé le départ pour la Nouvelle Orléans.

L'approvisionnement des produits de l'Ouest n'a pas beaucoup augmenté, les arrivages de steamers venant de l'Ohio ont été rares; malgré cette circonstance favorable les prix ont encore baissé.

COTON—Arrivé depuis le 17 courant, 9645 balles. Louisiane et Mississipi, 1391 Tennessee et North-Alabama, 387 Arkansas 1186, Mobile, 141 Floride—en tout, 13,010 balles. Expédié dans le même espace de temps, pour Liverpool 2041, Hâvre 2908, Marseille 1472, New-York 240, Boston 93, en tout 7048 balles, faisant une augmentation dans nos existances, de 5992 balles, et laissant en main, y compris ce qui se trouve à bord des navires non-expédiés, un stock de 150,812 balles.

La demande pour le coton, qui a été assez active ces jours derniers, s'est beaucoup ralentie mercredi, les ventes n'ayant pas été au delà de 1800 balles, et à des prix qui ne répondaient pas aux cours précédents. L'arrivée de la malle, jeudi matin, nous a donné des nouvelles, apportées par le Great-Western, de Liverpool du 19 et du Hâvre du 17 Février. Il paraît que les transactions sur le coton, à Liverpool, depuis nos avis du 13 Janvier, ont été assez étendues, mais le marché, vû l'état languissant des manufactures et l'attente de forts envois de coton, n'a pas offert un aspect favorable, et les prix des cotons américains ont fléchi d'un demi-penny en plein. Les avis du Hâvre sont très-défavorables, les cotons étant tombés de 3 centimes sur les cours du 10 Janvier, bien que les ventes aient été étendues.

Par suite de ces nouvelles, notre marché a été languissant dans la journée de jeudi, et les ventes, qui n'ont pas excédé 2000 balles, se sont faites à une baisse d'un quart de cent sur les cours de mercredi. Hier, on a disposé d'une ou deux fortes listes pour lesquelles on traitait auparavant, ce qui a augmenté de 6000, le chiffre des opérations de cette journée. Toutefois on peut dire qu'il n'y a pas eu d'activité dans le marché et les prix ont une tendance à la baisse. Nous réduisons d'un quart de cent nos cotes sur toutes les qualités. Les ventes de la semaine se sont élevées à 27,500 balles, et durant les trois derniers jours à 10,000, comme suit: 142 Louisiane et Mississipi, 6 3/8, 62 à 9 1/8, 30 à 8, 146 à 5 3/4, 69 à 5 1/8, 91 à 6, 591 à 6 3/8, 45 à 6, 180 à 6, 300 à 5 7/8, 55 à 7 1300 à 6, 24 à 6 1/4, 119 à 7, 80 à 6 3/4, 74 à 7, 60 à 6, 3471 à — 390 de 6 à 7 1/2, 231 à 6 1/2, 702 à —, 130 à 7, 190 à 6 1/2, 446 à 6 1/4, 56 à 5, 80 à 6 3/4, 270 à 7 cents, et 400 Mobile à 7 1/2 cents.

ETAT DU COTON.

1839. Oct. Stock en main,		10824
Reçu les trois derniers jours	13040	
Précédemment,	655565	666605
		684429
Exporté pendant les 3 derniers jours	7048	
Précedemment,	526569	533617
Stock en main,		150812

Marché de la Nouvelle-Orléans.
CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi		Tennessee et Alabama.	
Ordinaire,	5 à 5 1-4	Ordinaire,	
Commun	6 à 6 1-4	Commun,	
Bon,	7 1/2 à 7 3-4	Bon,	5 à 6 3/4 extrême.
Bon à beau,	8 1/2 à 9	Bon à beau	
Bon à fin,	9 3/4 à —	Bon à fin,	

SUCRE, Louisiane—Le marché est approvisionné et les transactions se bornent à de petits lots, de 3 1-2 à 4 1-2 cents. Les belles qualités sont rares; quelques sucres de second choix ont réalisé 4 3-4 cents, tandis que d'autres inférieurs se sont vendus à moins de 3 cents. Nous n'avons appris aucune vente sur plantation. Les sucres de la Havane n'ont pas varié; on ne peut vendre que le blanc.

MELASSE—La demande est bonne pour les melasses en barils, sur la Levée; les détenteurs ont cependant consenti à une légère réduction dans leurs prix. Nos cours sont maintenant de 19 à 20 cents le gallon. Point de transactions sur plantation; le prix se maintient de 15 à 16 cents.

TABAC—Le marché prendrait une grande activité, si les acheteurs pouvaient expédier; la cherté du fret s'y oppose. Nos cours extrêmes ne s'obtiennent que pour premier choix. Les détenteurs prendraient aujourd'hui 2 3-4, 4 3-4 et 6 3-4 pour premières et secondes qualités. Les ventes ont été de 38 boucauts à 2 1-4, 4 1-4 et 6 1-4; 82 à 2 1-4, 4 1-4 et 6; 10 à 3; 54 à 2 3-4, 4 3-4 et 6 3-4 cents. Arrivages depuis le 17 courant ——; expéditions, pour St. Thomas 14, pour Charleston 27 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1839. Oct. Stock en main,	boucauts.	962
Reçu pendant les 3 derniers jours,	672	
Précédemment,	9230	9902
		10864
Expédié pendant les 3 derniers jours	76	
Précédemment,	3874	3950
Stock en main,		6914

PORC—L'approvisionnement n'a pas augmenté, mais la difficulté d'expédier au Nord a déterminé une nouvelle baisse. Nos cours sont: Mess $15 50 à 16; M. O. $13 50 à 14; Prime $12 50 à 13; P O $11 à 11 50. Les ventes se sont faites, en grande partie, aux prix les moins avantageux, pour de petits lots. Le porc en masse se vend facilement, par parties considérables, 5 1-2 cents la livre.

FARINE—Nos derniers prix étaient de $4 à 4 50 pour superfine; nous n'avons à signaler de changement que dans les dispositions des acheteurs: le marché reste entièrement inactif. Les arrivages se montent à 7000 barils. Nous avons entendu parler des ventes de $4 12 1/2, mais nous doutons que les qualités superfines à $4, sans demande.

GRAISSE—Peu d'arrivages; l'approvisionnement diminue rapidement. Malgré ce fait, peu de ventes ont eu lieu, car la demande se borne à la première qualité, dont le marché est dépourvu. Nous laissons nos cours de 7 à 8, quoiqu'il fût possible d'obtenir davantage pour quelques lots de choix.

RIZ—Arrivages d'environ 400 tierçons, de Savannah et Charleston; cet article reste languissant, aux cours de $2 75 à $4.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS

Navire France, Marshall, Havre,	L B Gale
Brick Majestic, Ames, Boston,	Bedford & Beck
Glasser, Richmond, do	R H Dixey
Goel. Urchin, Cook, New York,	J B Bailey
Ontario, Vinal, do	do
Corine, Hitchcock, Galveston,	do
Geneva, Flanders, St. Thomas,	H Tete
Alligator, Lewis, Mobile,	capit

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Lion, Riddle, de la Passe S. O. ayant mis en mer le navire Elizabeth Bruce, les barques Prudent et Georgiana, et à la barre la barque Essex—il a amené dans le port la barque Essex et le brick Emelio. Laissé la passe le 18 courant. Aucun batiment en vue; navires Milo, Athens et deux autres navires dans le port; Goel. D. Atwood au Fort.

Bateau de remorque Tennessean, Paulding, des Passes, ayant mis en mer la barque Christiana, la barque am. Hualco, le brick R Groning et les goels David Rogers et Renetta—il a amené dans le port les navires Troy et Medford. Laissé la Passe N. E. le 18 du courant. Aucun batiment en vue; navires Orwell et Geneva échoués sur la barre.

Navire Medford, Thomas, de Liverpool.
Navire Troy, Wood, de Liverpool.
Barque Essex, Doggett, en détresse.
Brick Emilio, Bust, de la Havane.
Steamer Alabama, Powell, de la Ville de Yazoo.
Steamer Canton, Stratten, de Big Black.
Steamer Princess, Sandford, de Williams Landing.
Steamer J. Dupré, Gordon, des Opelousas.
Steamer Brian Boroihme, Wheeler, de Fulton.
Steamer Columbus, Rhodes, de Ouachita.

MEMORANDA.

Navire Troy est parti en compagnie, le 12 mars, à la hauteur de Gun Key, avec le navire Kentucky, de Boston, et le navire Ohio, de Philadelphie, tous deux pour la Nlle. Orléans.

A New York pour ce port—Navire Charlemagne, Jackson, devant partir le 10; navires Vicksburg, Bunker, 10; brick Admeral, 8; navires Auburn, Durfey; William-Tell, Coffin; brick Virginia, Jordan.

Expédiés à Boston pour ce port, le 3 mars—Bricks Danube et Jefferson; 4, barque Cuba.

Parti de Newbury port pour ce port, 29 fev—Goel. Trumpet.

A Philadelphie pour ce port, le 7 mars—Barque Solomon Saltus; barque Ronaldson, Mathieu.

Arrivé à Boston, le 6 mars—Navire Ohio et la barque Mary-Frazer.

DERNIERES DATES

New York	mars 9	Liverpool	fev 20
Boston	mars 7	Londres	fev 19
Philadelphie	mars 10	Havre	fev 14
Washington	mars 11	Paris	fev 17
Baltimore	mars 11	Bordeaux	fev 19
Charleston	mars 12	Madrid	fev 11
Vera-Cruz	mars 4	Cadix	fev 8
Tampico	fev 5	Havane	mars 4
Mexico	fev 1	Houston	mars 11

BOTTES, Souliers, Brodequins assortis, à vendre par
21 mars FROST & Co. 8, Douane.

CHAPEAUX de feutre et de marin, qualités assorties, à vendre par FROST & Co. 8, Douane. 21 mars

FROMENT—50 barils beau froment rouge du Missouri, à vendre par J. A. MERRITT & Co. 53, Camp. 21mars

CHANGE sur New-York à un jour de vue, à vendre par
21 mars CHEVREMONT & Co., 8, rue Royale.

INDIGO—10 serons Indigo Carraccas à vendre par
21m C S HARRISON & Co, 24, Poydras.

CLOUS—500 barils clous assortis, à vendre par
21m C. S HARRISON & Co, 24 Poydras.

FARINE—100 barils en debarquement, et 200 barils whiskey, également en debarquement, à vendre par
21 mars G. DORSEY, 44, Nlle-Levée.

FARINE de blé-Sarazin—3000 boisseaux en debarquement de chalans, à vendre par
21 mars G. DORSEY, 44, Nlle-Levée.

CAFÉ de la Havane—500 sacs d'excellente qualité; en debarquement et en magasin, à vendre par
J. B. FIELD, 73, Bienville.

TRAITES sur New-York de 5 à 3 jours de vue, à vendre par LARUE & PREVOST,
21 mars—2 8, rue Royale, maison Musson.

TOILES—40 balles de toile à draps et 50 balles toile à chemises, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co.
21 mars 56, rue du Camp.

FROMAGE—50 caisses fromage de Goshen, en debarquement du navire, à vendre par
21 mars LAMBERT BERCIER & Co. 63, Vieille-Levée.

FARINE—120 barils superfine en debarquement du steamer Swallow, à vendre par
21 mars W. C. TOMPKINS & Co. 56, Camp.

SUCRE—18 boucauts fine qualité en dechargement, à vendre par J. H. GALLWEY,
21 mars 8, rue Conti.

PORC MESS—110 barils porc mess inspecté, à vendre par J. A. MERRITT & Co.
21 mars 53, rue du Camp.

TABAC—de Kentucky en feuilles, tabac de Virginie, manufacturé, à vendre par C S HARRISON & Co
21m 24, Poydras.

DROGUES, MEDECINES, &c.—Venant d'être reçues par la barque Lark, les articles suivants—40 onces sulph. quinine, 100 lbs. soude carb., 100 lbs. calomel, 2 ... [illegible] ... O. N. MORRISON.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS, le 21 mars 1840.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez je vous prie me faire la faveur d'annoncer dans votre estimable journal, que j'ai cessé d'être candidat pour la mairie à la prochaine élection. Je saisis cette circonstance pour remercier, bien sincèrement, tous ceux de mes concitoyens qui avaient paru disposés à m'honorer de leurs suffrages.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur.

GUYELLIER.

Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la demande d'un grand nombre des citoyens des trois municipalités, M. WILLIAM FRERET, a consenti à se présenter comme candidat à la place de maire à la prochaine élection.

Nous sommes autorisés par Mr. E. MONTEGUT, à annoncer qu'il est candidat à la place de Maire, à la prochaine élection. 5 fév—

Messieurs les Editeurs,

Ayez la bonté d'annoncer Mr. JOSEPH KENNEDY, comme candidat pour maire de la ville, à la prochaine élection, et il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Messieurs les Editeurs,

Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GAIENNIE, Ecuyer, sera soutenu comme maire à la prochaine élection et qu'il obtiendra les votes des
1ère, 2de et 3ème MUNICIPALITES.

Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. FREDERIC BUISSON à la requête d'un grand nombre de ses concitoyens, se porte candidat à la place de Maire. Il recevra le vote de nombreux partisans. 25d

Nous sommes autorisés à annoncer que M. GEORGE Y. BRIGHT, à la requête d'un grand nombre de ses concitoyens, se porte candidat à la place de Recorder de la 3ème municipalité. Il recevra le vote de nombreux partisans.
4 mars

Messieurs les Editeurs,

Nous prenons la liberté de recommander aux votans du premier district de la *Seconde Municipalité* les personnes dont les noms suivent, comme devant faire de bons et utiles membres du Conseil:

D. J. ROGERS,
J. P. FRERET,
GLENDY BURK,
F. JORDY.

11 mars— DES CHEFS DE FAMILLE.

Le ticket suivant sera soutenu à la prochaine élection des aldermen du 3me. district:

A. D. DORIOCOURT,
P. H. COLSSON.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer dans votre estimable journal, Monsieur EDWARD DURLESSIS, comme candidat à la place de Recorder de la Première Municipalité. Il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS

Nous sommes autorisés à annoncer, qu'à la sollicitation d'un grand nombre de votans de la paroisse de Jefferson, M. GEORGE A. WAGGAMAN, a consenti à se porter comme candidat à la prochaine élection pour représenter la paroisse dans le Sénat de l'Etat. Il recevra les suffrages de la MAJORITÉ.
17 mars

Nous sommes autorisés à annoncer que MM. P. H. COLSON et N. GURLIE se portent comme candidats pour représenter le 3ème district dans le conseil de la 1ère Municipalité et qu'ils seront soutenus par la majorité des
19 mars VOTANS.

(*Communiqué.*)

Nous sommes autorisés à annoncer que M. Selima Fernandez sera soutenu à la prochaine élection d'aldermen pour le 5ème. district de la première municipalité par la majorité des VOTANS.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. N. A. VIENNE est candidat pour la place d'alderman du 3ème district de la seconde municipalité. 19 mars

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

Samedi, 21 mars,
Relâche par indisposition de M. ALEXANDRE.

Dimanche, 22 mars.
L'AMBASSADRICE,
Opera comique en 3 actes, d'Auber, paroles Scribe,
2 me. Représentation de
LE TOURLOUROU,
Vaudeville en 5 actes, tiré du roman de Paul de Kock.
Le spectacle commencera à 6½ heures précises.

Mardi 21,
Bénéfice de Mme MATHIEU.
HELOISE ET ABEILARD,
Drame en 5 actes.
FLORE ET ZEPHYR,
Vaudeville en 1 acte.

THEATRE DE LA RENAISSANCE.

Dimanche, 22 mars,
L'ECOLE DES VIEILLARDS,
Comédie en 5 actes et en vers.
M. Dorsay remplira le rôle de Danville et M. Edmon celui du duc d'Elmore.
LE COIFFEUR ET LE PERRUQUIER,
Vaudeville en 1 acte.
M. Victorin remplira le rôle de Poudret.
Entrée: Loges .... $1 —
Orchestre ....
Parterre 50
Bureau au Théâtre.

On commencera à 7 heures précises.

Le soussigné invite les personnes qui auraient quelques réclamations à faire aux anciens administrateurs du Théâtre de la Renaissance, de se présenter lundi prochain à 3 heures de relevée, au dit Théâtre, afin d'avoir à prendre quelques moyens de concilier leurs intérêts avec le nouveau directeur, lequel du reste ne prend aucune responsabilité personnelle de l'ancienne administration. V. G. MARTIN. 21 mars

GRAND ASSAUT D'ARMES,
DIMANCHE PROCHAIN, 22 MARS 1840,
Au bénéfice de MM. Guilbeau et Piala.
Pointe et contre Pointe.

L'assaut sera ouvert par la Pointe, par MM. T. et F. Lalouette, continué par divers maitres et amateurs; fermé par MM. A. Lussan et F. Lalouette.

Contre Pointe.

Par D'Hamecourt et F. Lalouette, continué par ceux qui voudront bien se présenter.

20 mars GUILBEAU & PIALA.

DAGUEREOTYPE.

TROISIEME SEANCE, DIMANCHE.

M. J. LION, peintre et lithographe, rue Royale, No. 160, a l'honneur d'annoncer au public que DIMANCHE prochain, 22 mars, à MIDI PRECIS, il donnera dans la salle du Musée St. Charles, vis à vis l'Hôtel St. Charles, une séance publique dans laquelle il exposera tous les dessins des monuments, ainsi que des points de vue les plus remarquables de la Nouvelle-Orléans, tels que: la Cathédrale, la Bourse, l'Hôtel St. Charles, la rue Royale, l'Hotel de Ville, &c. faits par le moyen du daguerreotype, et qu'il fera devant tout le monde, pendant la séance, une épreuve qui sera tirée en loterie par tous les assistans.

Le prix des billets de la loterie est de $1 et seront délivrés en entrant.

MR. LION donnera à la demande des personnes, des séances particulières chez lui, ou dans les familles.
17 mars—3

TIVOLI LOUISIANAIS.
SITUÉ SUR LE CHEMIN DU BAYOU.

LE premier Bal de souscription est fixé définitivement au Samedi 28 mars courant.

Messieurs les souscripteurs qui n'auraient pas encore leur billet personnel, sont invités à venir le prendre, ainsi que trois billets de dame auxquels ils ont droit, au café de M. Cobini, vis-à-vis le Théâtre d'Orléans.

Le Grand Orchestre sera dirigé par M. COBINI.
21 mars.

TIVOLI LOUISIANAIS.
Situé sur le chemin du Bayou.
Institué et dirigé par MM. COBINI & ARDOIN.

A DATER de Dimanche prochain, 22 mars courant, un restaurant bien approvisionné sera ouvert.

Indépendamment une table d'hôte sera servie tous les jours, à trois heures précises, à une piastre par personne.

On trouvera toute espèce de rafraîchissemens, tels que glaces, sorbets, crèmes, etc. etc. 17 mars

B A L S.
SALLE D'ORLEANS.

LE soussigné annonce à ses amis et aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il y aura
DES BALS PARÉS ET MASQUÉS,
Jeudi et Samedi de chaque semaine,
PRIX d'entrée:— Cavaliers............ $2
Un bureau sera ouvert pour y déposer les chapeaux, cannes, manteaux, &c.
11 mars A. MITAUD.

Salle de la Marine, entre les deux marchés.
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Tous les Mercredi et Samedi de chaque semaine.
PRIX D'ENTRÉE:
Cavaliers $1 50
N. B. Un bureau est ouvert pour y déposer les cannes, manteaux, armes, &c.
Il y a dans la salle de bal une bonne buvette et un excellent restaurant. 27 d

SALLE DE LA MARINE.
BAL DE LA ST. JOSEPH.

LES souscripteurs au Bal de la St. Joseph, sont prévenus qu'ils trouveront leurs billets au bureau, le soir du bal.
19 mars.

GUARDIA DI JACKSON.
La compagnia si riunirà sulla piazza Congo, domenica 21 del corrente, alle ore 8 di mattina per gli esercizi a fuoco. Tenuta d'estate.
Per ordine del capitano,
C. BASSOTI,
18 mars Foriere.

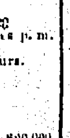

JEUNE GARDE A CHEVAL.
—La compagnie montera à cheval dimanche prochain 22 courant, à 10 heures 1/2 du matin, et se réunira sur la place du Cirque pour manœuvres et exercices; bonnet de police et pantalon blanc.
Par ordre du capitaine,
C. BACON,
18 mars Ml. des logis chef par interim.

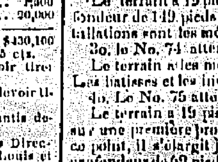

ASPHALTE.

LELOUP & CO, qui, les premiers ont introduit l'asphalte à la Nouvelle Orléans, ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont établi leur office, *Passage de la Bourse*. On trouvera à cet office des échantillons des divers travaux qu'ils exécutent avec les prix respectifs. Une expérience de tous les jours leur a permis de donner à leurs travaux toute la perfection qui comportent jointe à une grande modicité dans les prix. 18m

MME ARTIGUENAVE, jeune élève de professeurs distingués de Paris, a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'elle donne en ville et chez elle des leçons de chant, de piano, et aussi de langue française. Mme A. a enseigné l'année dernière avec succès à Bâton-Rouge, et peut faire entendre aux personnes disposées à l'honorer de leur confiance, un jeune enfant qui est une preuve évidente des heureux résultats obtenus par la méthode qu'elle a adoptée pour le piano. Rue Royale No. 244.
Prix des leçons à son domicile—Musique $10 par mois
Français ...
18 mars—1m Alps.

UN jeune homme qui a reçu une bonne éducation, capable d'enseigner l'italien, le français et autres branches d'éducation, parlant l'anglais, désire trouver à se placer comme professeur dans une ... [illegible]

A VENDRE ... PLANTEURS ... [illegible]
Machine à taille des cardeurs de Parent.
LE soussigné ... [illegible]

VENTE A L'ENCAN et en bloc d'une HABITATION, en la paroisse St. Jacques, établie en sucrerie, avec animaux, ustensiles aratoires et autres dépendances; quarante grands esclaves des deux sexes, plus enfants et trois cent quinze actions de la Banque des Citoyens.

A la requête de M. Sylvain Peyroux, de la Nlle-Orléans, seul syndic des créanciers de Michel Bergeron, de la paroisse St. Jacques, débiteur insolvable, et en vertu et en exécution des délibérations et résolutions de l'assemblée des créanciers du dit failli, je soussigné juge de la paroisse St. Jacques et y exerçant d'office les fonctions d'encanteur public, exposerai en vente publique, à l'enchère et en bloc, le lundi 30 mars courant, à 10 heures A. M. tous les biens mobiliers et immobiliers, esclaves, droits et actions, dûment inventoriés, abandonnés par le dit Michel Bergeron à ses créanciers, et ci-après nommément mentionnés, savoir:

1°. UNE HABITATION établie en sucrerie, sise en la paroisse St. Jacques, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à 22 lieues environ au-dessus de la Nouvelle-Orléans, composée de neuf arpens et demi plus ou moins de face au fleuve, sur soixante-cinq arpens de profondeur, fermant un peu dans la profondeur, bornée par en haut par l'habitation de M. Edouard Breaud et par en bas par celle de M. Joseph Léon Arceneaux; ensemble la sucrerie, moulin à sucre et à vapeur, et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2°. Quarante grands ESCLAVES des deux sexes et de différents âges, attachés à la dite habitation et plus enfans.

3°. Les animaux, bêtes cavalines et corhalines, et ustensiles aratoires attachés à la dite habitation; les objets mobiliers meubles et meublans.

4°. Trois cent quinze actions de la Banque des Citoyens.

Conditions—L'habitation, les esclaves, les animaux, ustensiles aratoires, meubles meublans et les actions se vendront sur les lieux et en bloc, payables à un, deux et trois ans à partir du jour de l'adjudication, en paiement par l'acquéreur ou les acquéreurs fournissant billets endossés à la satisfaction du syndic, payables au domicile de la Banque des Citoyens de la Louisiane, portant dix pour cent d'intérêt du retard à compter de leurs échéances respectives, ainsi qu'hypothèque spéciale et privilège réservés sur l'habitation et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Jacques, le 28 février 1840.
JEAN-JACQUES ROMAN,
21 mars—4t Juge d'office encanteur.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de feu Pierre Gervais Arnoult.—Lundi, le 20 Avril prochain, à midi, en vertu de deux décrets de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, en date de ce jour, rendus à l'instance des co-intéressés dans la succession de feu Pierre Gervais Arnoult, décédé, je soussigné, juge de la paroisse de Jefferson et de la dite Cour des Preuves, vendrai à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en la ville de la Nouvelle-Orléans, l'esclave ci après nommé, appartenant à la dite succession, savoir:

MYMAY, négresse de 45 ans, bonne pour le champ et sujette aux crises.

Conditions—Un quart comptant, le reste payable en billets par coupons endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement; les dits billets devant porter intérêt à raison de dix pour cent l'an du jour de leur échéance jusqu'au paiement final, sans que cette clause puisse être considérée comme autorisant les acquéreurs à proroger le paiement des dits billets. L'esclave sera aux risques des acquéreurs du moment des adjudications, mais ne seront livrés que lorsque les billets auront été fournis et acceptés. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur devant le juge de la paroisse de Jefferson.

20 mars 1840.
(Signé) F. DUGUÉ,
21 mars—4.1p4 Juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse Jefferson—Cour des Preuves—Succession de feu Pierre Gervais Arnoult.—Jeudi, le 2 avril 1840, à dix heures du matin, en vertu de deux décrets de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, rendus à l'instance des co-intéressés dans la succession de feu Pierre Gervais Arnoult décédé, je soussigné, juge de la paroisse de Jefferson, et de ladite Cour des Preuves, vendrai à l'encan, pour le compte de ladite succession, l'habitation ci-devant appartenant au dit feu sieur Pierre Gervais Arnoult située sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ neuf milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, près de Carrollton, en cette paroisse.

Les Mobiliers, Meubles Meublans, ainsi que les Bœufs, Chevaux, Bêtes à Cornes, Mulets, Charrettes, instruments aratoires.

et généralement tous les objets qui ont servi à l'exploitation de ladite habitation.

Conditions:—Pour toutes sommes au-dessus de cent piastres comptant, pour toutes sommes au-dessus de cent piastres en billets par coupons endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, payables à soixante jours, et portant intérêt à dix pour cent l'an en cas de non paiement, à partir de l'échéance jusqu'au parfait paiement.
21 mars F. DUGUÉ, juge.

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour du Premier District—John S. Pritchard vs. John D Bein et Richard Bein—No. 18,304—Vente par le shérif.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourre, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Jeudi, le 23 avril prochain, à une heure de relevée:

DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE,

ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, etc., qui y appartiennent, situés dans le Faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désignés par les Nos. huit et neuf dans le carré numéro quarante, sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 23 juillet 1830, déposé en l'étude de William Boswell, notaire public, dans la dite ville de la Nouvelle-Orléans—le dit lot No. huit, ayant, mesure française, soixante pieds de face à la rue Philipe sur cent vingt de profondeur et face à la rue des Nayades, et le dit lot No. neuf, d'une forme irrégulière à aussi, mesure française, soixante pieds neuf pouces face à la dite rue des Nayades et s'étend dans la profondeur, jusqu'au lot No. six, sur laquelle ligne, il mesure soixante quinze pieds quatre pouces et trois quarts, borné à la partie inférieure par la partie de derrière des lots Nos. sept et huit, sur laquelle ligne, il mesure cent-vingt pieds et à la partie supérieure par l'habitation Livaudais sur laquelle ligne il mesure cent-vingt pieds trois pouces.

Conditions—Comptant.
21 m MANUEL J GARCIA, shérif.

SUCCESSION de feu Jacques Becquet.—Vente par le Registre des Testaments—Vendredi, vingt-quatre avril 1840, A UNE HEURE DE L'APRES-MIDI, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 18 mars 1840, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la dite succession, les esclaves nommés ADELINE, mulâtresse âgée d'environ 28 ans, et ARMANTINE, son enfant, d'environ 10 mois.

Conditions—Comptant, en billets endossés à la satisfaction et portant hypothèque sur les dits esclaves.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

N. B. L'Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Felix Percy, not. pub. 21 mars

No 2,466—Alexander Hallam vs. ses créanciers.

COUR DE COMMERCE—La cession des propriétés du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné, qu'une assemblée des créanciers aura lieu pardevant H. B. Cenas, notaire public, le 23e. jour d'Avril 1840, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et en même temps que toutes actions judiciaires soient suspendues contre sa personne et ses propriétés de la part des créanciers dénommés dans la cédule et que H. Kennicot soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 mars 1840.
Signé C. WATTS, Juge.
Bureau du Greffier, ce 19 mars 1840.
Copie conforme, R. GARDERE,
21 mars Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Le 19 mars 1840.—Townsley, Prieur & Co. vs. leurs créanciers.—No. 7541.—Il est ordonné par la Cour que toutes personnes y intéressées dédusent, dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, leurs raisons pourquoi le tableau de distribution présenté par le syndic ne serait pas homologué, les fonds distribués en conformité et le syndic déchargé de toute responsabilité ultérieure dans cette affaire.

Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, N. Orléans, 19 mars 1840.
21 mars—3 A. PITOT, greffier.

COUR DE COMMERCE—D. T. Walden vs. John Caldwell.—En vertu d'un ordre à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, il sera vendu sur les lieux samedi 21 courant, à 10 heures du matin.

Le contenu du magasin No. 68, rue de la Nouvelle Levée, et immédiatement après le contenu du magasin No. 68, rue du Commerce, ensemble le bail desdits magasins saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant. C. F. HOZEY,
19 mars Sherif.

UNE DAME désire trouver une place comme institutrice, soit en ville, soit à la campagne. Elle est capable de professer l'enseignement des langues française et anglaise tant pour des grandes personnes que pour des enfans. Les meilleurs renseignemens pourront être donnés. S'adresser à M. H. Lockett, rue du Camp près la rue Julie ou au no. 13, Exchange place. 19 mars—1f

Bureau de la Presse à coton à vapeur de la Levée,
Nlle. Orléans, 17 mars 1840.

DES propositions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'à samedi soir, 21 courant, pour la fourniture journalière de 80 à 100 pains, de seconde qualité, du poids requis par les règlemens de la ville, payables à la fin de chaque mois.

Par ordre de la direction,
19mars D. S. GUEX, secrétaire.

AVIS—Les contribuables du second district de la Paroisse d'Orléans, compris dans les limites des rues d'Orléans, Esplanade, Levée, et jusqu'à la rue Claiborne, faubourg Tremé, sont prévenus que la Tableau des Taxes d'Etat et de Paroisse pour l'année 1840, sera déposé chez J. M. Grass, rue Dumaine, No. 213 pendant dix jours, conformément à la loi.

J. M. GRASS,
G. CORREJOLLES, } Assesseurs.
19 mars—8 GUS BELLOT,

LES soussignés préviennent le public qu'ils ont dissous d'un commun accord, depuis le 2 mars 1840, leur société sous la raison Bonnin et Pelanne et que M. Raymond Pelanne demeure seul chargé de la liquidation des affaires de ladite société. En conséquence ils prient les personnes qui pourraient leur devoir, à se libérer au plus tôt; ils prient également les personnes qui auraient des réclamations à faire à se présenter, pour être payées immédiatement.

J. BONNIN,
R. PELANNE.

La maison continuera les affaires sous la raison de
DELLANNE FRERES
... rue St. Philippe près Levée.

[illegible]

POUR ST. LOUIS & ALTON—Le steamer PAWNEE, capitaine E. H. Gleim, partira Dimanche, 22 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. VAIRIN & Co.
21 mars 26, rue Poydras

POUR LOUISVILLE, Maysville, Portsmouth, Wheeling et Pittsburg.—Le steamer CORINTHIAN, capt. Brodus, ayant été retenu, partira positivement ce matin à 10 heures. Pour passage seulement ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à SAM BELL,
21 mars 69, Magasins.

POUR PITTSBURG, CINCINNATI, Louisville et ports intermédiaires—Le superbe steamer MEMPHIS, capitaine John Dixon, réparé à neuf, partira incessamment, ayant la majeure partie de son chargement arrêtée. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis Lafayette, ou à JOHN A. MERRITT,
21 mars 53, rue du Camp.

POUR LOUISVILLE—Le beau bateau à vapeur DIANA, capitaine F. Carter, partira pour Louisville et tous les ports intermédiaires samedi 21 courant à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à R. T. LAWRENCE,
20 mars 28 et 29, Nlle. Levee

POUR LOUISVILLE et les ports intermédiaires—Le superbe paquebot à vapeur AMBASSADOR, capitaine J. A. Hutton, est attendu à chaque instant et sera immédiatement expédié pour les ports ci-dessus.

Les personnes désirant arrêter d'avance leur passage voudront bien s'adresser à R. T. LAWRENCE,
20 mars 28 et 29, Nouvelle Levee.

POUR NEW-YORK—Le paquebot AJAX, capitaine Brewer, partira positivement le 25 courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
21 mars 74, rue du Camp

POUR LIVERPOOL—Le paquebot de voilier HUNTSVILLE, capt. Eldridge, ayant la majeure partie de son chargement arrêtée, partira incessamment pour le port ci-dessus. Pour fret de 200 à 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis du marché aux légumes, ou à
21 mars FOSDICK & BROTHER, 70 Camp.

POUR VERA-CRUZ—La goel. ESMERALDA, capitaine Vaudreuil, partira jeudi prochain 26 de ce mois. Elle peut encore recevoir un peu de fret et des passagers qui seront commodément logés. S'adresser à bord en face de la rue Jefferson, ou à
20 mars—6 B. LAUDUMEY, rue St. Louis.

POUR BOSTON—Le beau brick CATHERINE, capt. Peter Vesper, peut encore prendre 500 barils de fret et quelques passagers, s'adresser à
20 mars G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR MARSEILLE—Le brick fin voilier COMET, capitaine Paxton, ayant la moitié de sa cargaison engagée. Pour le reste du fret, ou passage, s'adresser à J. W. ZACHARIE & CO.
86, rue de la Douane.

On fera les avances sur des consignations de coton sur ce navire, faites à nos amis à Marseille. 20 mars

DEMANDE.

UNE bonne Goelette pour prendre charge sur une habitation située sur les bords du lac Borgne et aller à la Mobile, pouvant porter de 100 à 120 boucauts de sucre et un chargement de melasse sur le port. On préférerait une goelette qui se trouvât dans le Bassin neuf. S'adresser à PETER LAIDLAW,
20 mars 51, rue du Camp.

POUR LA HAVANE—Le superbe brick fin voilier LEONTINE, sera expédié sans délai, pour le chargement de 500 barils ou passage, les emménagements étant beaux, s'adresser au capitaine à bord ou à
21 mars R. GRONING & Co.

POUR LE HAVRE—Le trois mâts fin voilier A. 1, FERAX, capitaine Healey, partira très prochainement. Pour passage seulement, s'adresser, à
19 mars S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR NEW-YORK—Le beau navire O'CONEE, doublé en cuivre, capitaine E. Knight, partira positivement Mercredi prochain, 25 courant, ayant la majorité de sa cargaison engagée. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine Knight à bord en face de l'Hôtel de la Marine, ou à
19 mars STETSON & AVERY, 8, Gravier.

POUR LE HAVRE—Le navire neuf SUSAN DREW, capitaine Babbidge, partira le 25 courant, et pourra prendre quelques passagers à la chambre ayant de beaux emménagements. S'adresser à bord en face de la Presse d'en bas, ou à
BLANCHARD, FIMER & CO.
19 mars 26, rue Bienville.

POUR MARSEILLE.

Le brick COMET, capt. Paxton, à la moitié de son chargement engagé. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à J. W. ZACHARIE & Co,
19 mars 86, Douane.

DEMANDE A FRETER—Un batiment de port de 1000 à 1200 barils pour Boston.
J. H. ASHBRIDGE,
18 mars 10, rue du Commerce

POUR NEW-YORK—La goelette ELIZA MEZICKLE, capt. Corson, peut prendre 1000 barils dans sa cale et 200 balles de coton sur le pont. Pour le fret, ou passage, s'adresser à G. P. POND & Co.
18 mars 8 Nlle Levée

POUR TAMPICO—La goelette DORIC, capitaine B. Bamford, est prête à recevoir son chargement et sera expédiée lundi 23 courant. Pour fret et passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Jefferson, ou à
17 mars J. ROBERT & Co 47, rue Bienville

POUR LE HAVRE—La barque UNION, capitaine Ryan, partira sous quelques jours. Pour passage, s'adresser à bord, en face la presse de Mahon, ou
J. T. LAGUERENNE & Co.,
17 m 57, Tchoupitoulas.

POUR MATAMOROS, premier batiment.—La goelette COMANCHE, cap. Dumas, partira immédiatement. Pour fret de quelques barils ou passage, s'adresser à bord, ou à J. T. LAGUERENNE & Co.
17 mars 57, Tchoupitoulas.

DEMANDE à fréter, d'une goelette pour Boston S'adresser à JOHN A. MERRITT & Co.
17 mars 53, Camp.

AVIS—La goelette DORIC, capitaine Bamford, partira positivement pour Tampico, lundi 23 courant, elle sera expédiée immédiatement, les personnes qui ont des marchandises à bord ou qui désirent s'en procurer les marchandises à bord aussitôt que possible.
J. ROBERTS & CO.
19 mars

Le paquebot TROY, capitaine Wood, de New-York, demande à son déchargement ce matin, un peu au-dessous du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de veiller à la réception de leurs marchandises.
21 mars P. LAIDLAW, 51, Camp.

Le navire à vapeur GREAT WESTERN, capitaine Hoskin, partira de New-York, dans le courant de cette saison, aux époques suivantes: 19 mars, 9 mai, 14 juillet, 13 août, 10 octobre, 17 novembre. Pour passage s'adresser à New-York à RD. IRVIN, 98, Front st. New-York.

REAL LOTERIA DE LA HABANA.
GRAN SORTEO EXTRAORDINARIO.

DESDE HOY se hallan de venta en la Cas. de l'Hôpital, No. 14, los billetes para el gran sorteo extraordinario cuya distribucion de premios es como sigue:

1	....	$100,000
1	....	50,000
1	....	10,000
2	5000	10,000
5	2000	10,000
12	1000	12,000
54	400	21,600
121	200	24,200
196		235,800
20 aproximaciones		4,200
216 premios ascendientes a		$240,000

Cuyo sorteo se ha de celebrar el dia 28 del corriente mes de Marzo.

Se previene a los posedores de los billetes premiados en el sorteo ordinario No. 320, pueden presentarse a cobrar sus respectivos premios en la misma casa.

New-Orleans, 20 de Marzo 1840.
21 mars MANUEL R. DE LA CALLEJA.

LOTERIE ROYALE DE LA HAVANE.
TIRAGE EXTRAORDINAIRE.

A PARTIR d'aujourd'hui, les billets pour le tirage extraordinaire sont exposés en vente au No. 14, rue de l'Hopital, voici la description des chances:

1	Lot de	$100,000
1		50,000
1		10,000
2	5000	10,000
5	2000	10,000
12	1000	12,000
54	400	21,600
121	200	24,200
196		$235,800
20	lots approximatifs	4,200
216	chances se montant à	$240,000

Ce tirage se fera le 28 mars courant.

Les possesseurs de billets gagnants sur le tirage ordinaire No. 320, peuvent se présenter à la même adresse pour en recevoir le montant.

Nlle-Orléans, 20 mars 1840.
21 mars MANUEL R. DE LA CALLEJA.

Tirage Officiel de la Grande Loterie d'Etat,
[Classe No. 18.]
21 | 8 | 90 | 26 | 70 | 2 | 11 | 84 | 88 | 14 | 32 | 89 | 27 | 43 | 48

GROS LOT DE $20,000.
BILLETS SEULEMENT $5 00.

GRANDE LOTERIE D'ETAT.
CLASSE No. 14 pour 1840.

Autorisée par la Législature de l'Etat. Devant être tirée Samedi, 21 Mars 1840, à 7 heures p. m. à l'Hôtel de Cité, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.

90 Numéros—15 Sortants.

PROGRAMME:

1 Lot de	$20,000	$20,000
1 "	6,000	6,000
1 "	4,000	4,000
1 "	3,000	3,000
1 "	2,000	2,000
1 "	1,500	1,500
20 "	1,000	20,000

49,937 Lots, montant à $430,100
Billets $5 00—Demi do. $2 50.—Quarts do $1 25 cts.
Paquets de 30 billets pour $150 00 garantis devoir tirer au moins $75 00.
Paquets de 30 demi billets pour $75 00, garantis devoir tirer au moins $37 50.
Paquets de 30 quarts de billets pour $37 50, garantis devoir tirer au moins $18 75.

Pour paquets ou billets, s'adresser au bureau des Directeurs, No. 10, rue de Chartres, ou à l'encoignure St-Louis et Chartres. 21 mars

TIRAGE OFFICIEL DE LA
GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
| 68 | 4 | 33 | 70 | 60 | 1 | 10 | 30 | 45 | 57 | 40 | 15 |
[Chasse extra 20.]

TIRAGE AUJOURD'HUI à 7 heures à l'Exchange Hotel,
LOTERIE DE LA CLASSE No. 7.

Gros lot	10,000
Un Lot de	10,000
1 lot de	10,000
10 lots de	1,000

78 Numéros ballotés—13 sortants.

Billets entiers	$5 00
Moitiés	2 50
Quarts	1 25

Billets à vendre au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co.
21 mars 45, rue du Canal

ON demande de 800,000 à 1,000,000 de briques ... pour les fortifications qui vont être construites sur ... *Island*, à l'entrée de la baie Barataria [La.]. Les personnes qui voudraient fournir tout ou partie de ces briques sont priées de faire connaître le prix qu'elles demandent par millier rendu sur les lieux. La brique doit être de bonne qualité—dimensions 9 × 4 × 2 pouces. La totalité doit être livrée au 1er juillet 1840. La terre s'entend dans la baie de Barataria à ... d'eau à marée basse. L'abordage est facile et il y a un bon mouillage. Les propositions seront reçues jusqu'au 20 avril.

S'adresser au capitaine ... du corps des Ingénieurs à la Nouvelle-Orléans. 16 mars—6t

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu ce jour, 21 courant, à dix heures du matin, rue du Canal, pour clore une consignation:
50 Jambons de Westphalie,
300 caisses verres à boire de 6 douzaines chacune. 21m

PAR L. A. GARIDEL.

SAMEDI 21 du courant, il sera vendu, à midi, à la Salle des Bains de la Bourse St. Louis:

Robert dit Bob, griffe âgé d'environ 29 ans, excellent cuisinier, domestique de confiance.

Thomas, mulâtre créole, âgé d'environ 18 ans, domestique de maison, d'une grande intelligence, parlant français, anglais et espagnol.

Ces deux domestiques ayant appartenu à l'Hôtel des Etrangers sont garantis des vices et maladies prévus par la loi, et ne sont vendus que pour opérer un règlement entre les intéressés.

Conditions, comptant. 19 mars

Chevaux et voitures en vente à Tattersalls.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu aujourd'hui à 11 heures, aux écuries de Tattersall, encoignure St. Charles et Gravier, Plusieurs beaux CHEVAUX de harnais et de selle.

Les personnes ayant des chevaux, bestiaux et voitures à faire vendre voudront bien les envoyer avant l'heure de l'encan. 21 mars—1

NEGRES! NEGRES!
PAR J. A BEARD.

IL sera vendu aujourd'hui, à midi, à la Salle des Bains de la Bourse St. Louis, sans réserve, les esclaves suivans, parfaitement garantis:

Stephen, âgé d'environ 31 ans, nègre de champ.
Agnès, de 18 ans, avec son enfant d'un an.
Mary, de 15 ans, do do 21 mars—1

PAR A. D. DORIOCOURT.

Eugene Galland contre ses créanciers.

JEUDI, le 2 avril 1840, à 4 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Levée et Hopital, en vertu d'un ordre de la Cour de Commerce et à la requête de P. Martin, syndic des créanciers de l'insolvable, il sera vendu le contenu d'un magasin, bonbons, liqueurs, etc. Le tout en bloc.

Conditions, comptant. 21m—3

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu, d'ordre du collecteur de la Douane, aujourd'hui, samedi, 21 du courant à 4 heures précises de l'après midi, au magasin No. 26 rue Clinton près de l'encoignure de la rue de la Douane.

700 paniers pommes de terre d'Irlande, en bon ordre, arrivant de Liverpool.

Conditions: comptant. 21 m

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu mercredi, 1er avril prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis ... entre les rues du Camp et Ste. Marie ... et la compagnie ... à la Nouvelle Orléans.

No. 1. La maison et magasin actuellement occupés par Mr. M. Lauthier et loués à bail jusqu'au 1er novembre 1841 à raison de $50 par mois, ayant 25 pieds de face à la rue Julie sur 75 pieds de profondeur et face à la rue du Camp.

No. 2. Le lot et la batisse ... 25 pieds de face à la rue Julie, sur 75 pieds de profondeur, loué à bail à la personne qui les occupe jusqu'au 1er novembre prochain.

No. 4—Le lot et la batisse attenant au No. 3 ayant 22 pieds de face à la rue Julie sur 75 pieds de profondeur, loué à bail à la personne qui les occupe, à raison de $290 par an, jusqu'au 1er janvier prochain, et ... qui paye à raison de $420 par an.

No. 5.—Le lot et la batisse attenant au No. 4 et ... formant l'encoignure de la rue Ste. Marie, ayant dans ... deux grands ... occupé par M. Rodriguez qui y tient une boulangerie ... loué à bail jusqu'au ... à raison de $450 par an ...

No. 6—Le lot et batisse formant l'encoignure des rues Julie et Camp occupés par M. Rodriguez et à lui loués à bail jusqu'au ... à raison de $450 par an payables chaque mois.

Conditions:—1/5 comptant, et la balance à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction, qui auront ... portant d'intérêt que dans le non-paiement ... à raison de 10 pour cent l'an.

Actes de vente par devant H. B. Cenas, notaire dans les dix jours qui suivront ... aux risques des acquéreurs. 21m

PAR L. A. GARIDEL.

MARDI, 24 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, au magasin d'encan, rue Toulouse, No. 50, pour compte de qui il appartiendra,

Une quantité de linge fait, avarié dans l'incendie du 15 courant, dans le magasin de M. Paul Tulane.

Conditions: Comptant. 21m

PAR L. A. GARIDEL.

L. Cordier vs. ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 mars 1840, et sous la direction de M. P. Marsoudet, syndic des créanciers de L. Cordier, il sera vendu, le Mercredi, 1er. avril 1840, à 4 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues Bons Enfants et Champs-Elysées, faubourg Marigny.

Environ 10,000 pieds de bois de charpente; une charette avec le cheval; un cabriolet avec le cheval; et divers autres objets mobiliers abandonnés par le failli à ses créanciers.

Conditions—Comptant. 21 m—4. 21,27,31,1er

PAR E. B. SYKES.

Peintures à l'huile d'une grande valeur.

IL sera vendu lundi, 23 courant, à midi, à l'Arcade Banks, la belle et riche collection de peintures qui y est exposée. Depuis la dernière vente, le propriétaire a ajouté à la dite collection une quantité de tableaux de choix, ce qui devra rendre la vente prochaine plus attrayante, nul doute que les amateurs des beaux arts ne manqueront pas de s'y rendre. 21m

PAR L. A. GARIDEL.

L. Cordier vs. ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 mars 1840, et sous la direction de M. P. Marsoudet, syndic des créanciers de L. Cordier, il sera vendu le jeudi 23 avril 1840, à midi, à la Salle des Bains de la Bourse St. Louis, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés, esclaves et actions abandonnées par le failli à ses créanciers, savoir:

1°. Un Lot de Terre désigné par le No. 2, situé au faubourg Marigny, dans l'îlet compris dans les rues Marigny, Bons-Enfans, Mandeville et Amour, lequel lot mesure au pieds anglais 23 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Marigny, sur 90 pieds de profondeur, en lignes parallèles; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

2°. Un autre Lot de Terre situé aussi au faubourg Marigny, dans le même îlet que le No. 2 prénommé désigné par le No. 3; lequel mesure au pieds anglais 37 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue des Bons-Enfans, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le tout d'après un plan fait par Louis Surgi le 15 octobre 1836 et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public.

3°. Jack, nègre âgé d'environ 24 ans.

4°. Mathilda, griffonne âgée d'environ 26 ans, avec ses deux enfants, Raison, mulâtre, âgé d'environ 3 ans, et Pierre, âgé de 15 mois.

5°. Joe, nègre âgé d'environ 48 ans.

6°. Suzanne, négresse âgée d'environ 50 ans.

7°. 2 Actions de la Compagnie du Chemin à Coulisses du Golfe du Mexique de $100 chaque, sur lesquelles 5 billets de $19 chaque restent à payer.

8°. 5 Actions de la Compagnie des Architectes du 3me. district de $50 chaque, payés en plein.

Conditions de la vente—comptant.

Les actes de vente seront passés pardevant C. V. Foulon, notaire public, aux frais des acquéreurs.
21 mars—5f—21m, 2, 9, 16et23avril.

PAR THOS. J. SPEAR.

Vente positive.

IL sera vendu samedi, 21 mars, à 4 heures de l'après-midi, au bout de la rue Elaire, près de la Presse à Coton d'en bas, troisième municipalité:

60,000 pieds planches de cyprès embouvetées, de 20, 30 et 30 pieds de long, sur 9, 8, 10, 12 et 14 pouces.

Conditions, à la vente. 20mars—2

PAR P. E. TRICOU.

MARDI, 31 Mars 1840, à midi, il sera vendu, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis,

5 MAGASINS situés rue de la Levée entre Toulouse et St-Louis, faisant face au fleuve, savoir:

1o. Le No. 72 attenant à la propriété de By. Campanel.

Le terrain a 19 pieds 8 pouces de face et court ainsi une première profondeur de 73 pieds 9 pouces, à ce point le terrain s'élargit de 5 pieds 4 pouces, ce qui lui donne 25 pieds sur une profondeur de 75 pieds 5 pouces faisant ensemble une profondeur totale de 149 pieds et 2 pouces. Il y a sur ce terrain un magasin de 90 pds. de profondeur et un arrière magasin de 40 pieds de profondeur. L'un et l'autre sont bâtis en briques à quatre étages [y compris le rez de chaussée] et couverts en ardoises. Il a entre les deux magasins une cour de 19 pieds 2 pouces, avec des latrines et un hydrant ou robinet donnant l'eau du fleuve.

2o. Le No. 73, attenant au précédent.

Le terrain a 19 pieds 8 pouces de face sur une profondeur de 149 pieds 2 pouces. Les bâtisses et les installations sont les mêmes que celles du No. 72.

3o. le No. 74 attenant au précédent.

Le terrain a les mêmes dimensions que le No. 73. Les bâtisses et les installations sont aussi les mêmes.

4o. Le No. 75 attenant au précédent.

Le terrain a 19 pieds 8 pouces de face et court ainsi sur une première profondeur de 96 pieds 4 pouces; à ce point, il s'élargit jusqu'à 25 pieds 7 pouces sur une profondeur de 62 pieds 10 pouces, faisant ensemble une profondeur totale de 149 pieds 2 pouces. Les bâtisses et les installations sont les mêmes que celles de chacun des 3 Nos. précédents.

5o. Le No. 76, attenant d'un côté au No. 75 et de l'autre à la propriété de M. de Pontalba. Le terrain a 32 pieds de face sur une profondeur de 63 pieds 11 1-9 pouces; laquelle surface est entièrement couverte par le magasin qui est bâti en briques à 4 étages comme les quatre autres magasins, et est couvert aussi en ardoises; il est installé de manière à pouvoir être commodément partagé en deux locations; ayant deux cheminées et deux escaliers. A la suite de ce terrain, il y a de plus, du côté du No. 75 une seconde profondeur de 39 pieds 3 pouces sur une largeur de 6 pieds, qui sert de cour à ce magasin et sur laquelle il y a les latrines et hydrant comme dans les cours des autres magasins.

Conditions. 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets ... endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque sur l'objet.

L'acquéreur aura le privilège de compter ou tout ou ... partie à raison de 10 pour cent par an ...

Les actes de vente aux frais des acquéreurs devant ... Pollock, not. pub.

... à la Bourse ... 19 mars—... 25, 30 ...

... LOTERIE DE DEUX MILLIONS ...

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

On trouvera sur la quatrième page de cette feuille un grand nombre d'avis d'encan et judiciaires.

PAR J. LEVY.

Terrains de valeur à vendre à l'encan.

IL sera vendu samedi, 21 mars, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins:

QUATRE TERRAINS situés dans la rue du Camp, entre les rues Poyteris et Duplantier, conformément au plan dressé par L. Bringier et déposé à l'office de D. L. McCay, notaire public, mesurant chacun 26 pieds de face à la rue du Camp sur 120 pieds de profondeur, mesure anglaise.

Conditions—L'acquéreur devra assurer le paiement de 7 billets de $330 chacun, sur chaque terrain, avec 6 piastres d'intérêt depuis le 10 mai 1836, et aussi de $1350 dues sur le terrain No. 35, $1350 dues sur le terrain No. 36; $1225 dues sur le No. 37, et $1360 dues sur le No. 38 et payables le 16 mai 1840, la balance à 12, 15 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Mr. D. L. McCay, notaire public, aux frais des acquéreurs.
11 mars—12, 13, 14, 16, 21.

PAR VINCENT, VIGNIE & DEFERIET.

Succession de Pierre Felix Gouye.

IL sera vendu le 21 mars prochain, à 10 heures du matin, en magasin d'encan, rue de Chartres, No. 112, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 mars 1840, à la requête de W. Prehn, syndic.

Un assortiment de marchandises, consistant principalement en coton écru, toile d'Irlande, ... mousselines ... et brochées, indienne française, ... robes de chambre, devants de gilets ... bobines, chapeaux de paille et ... en détail. Conditions—Comptant. 11m—3

PAR DUTILLET & GUINAULT.

Succession de Marie Jeanne Jean Jacques.

IL sera vendu, Samedi 21 courant, à midi, à la Bourse de la Cité rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 mars 1840, et pour le compte de la succession de Marie Jeanne Jean Jacques.

Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur [mesure française] entre Moralès et Urquhart, joignant de la terre ... bornée ... du lot de terre No. 16 de Pilié No. ... au plan original du dit faubourg, dressé par Joseph Pilié, lors foyer de cette ville et déposé en l'office de Louis T. Caire, notaire public; ensemble la petite maison qui est batie sur ce lot de terre.

Conditions—12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque.

L'acte de vente pardevant Joseph Cuvillier, not. public
5 mars

PAR DUTILLET & GUINAULT.

Vente de propriétés et actions.

IL sera vendu samedi 21 mars 1840, à midi, à la Bourse de la Cité (Salle des Bains) rue St. Louis.

Les propriétés et actions ci-après décrits, lesquels seront vendus par lots ou terrains à la convenance des acquéreurs.

9 actions de la presse à coton de la Levée, payés en plein. 4 actions ... de $500 chaque et 5 actions de $250 chaque.

Conditions: 9 mois de crédit en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur et les certificats d'actions, resteront en dépôt pour garantir le paiement des billets.

Deux îlets de terre situés au faubourg Washington de la division de La Course, désignés par les Nos 3 et 4. Ces deux îlets ont 300 pieds de façade.

Les deux îlets de terre au faubourg Washington face à la Levée de la division de La Course désignés par les Nos. 1 et 2 ... et mesurant chacun 45 pieds de face sur 175 et 206 pieds de profondeur.

Quatre îlets de terre situés au faubourg Washington division Pandelly, et faisant face au chemin de fer du Golfe du Mexique ou rue des Bourguignons.

L'endroit, îlets de terre situés au faubourg Washington ... de la Course et Pandelly. Ces terres sont élevées et avantageusement situées pour établir des jardins, vacheries, maisons de plaisance et chantiers.

Douze terrains situés au faubourg ... faisant face à la rue de ... entre la rue Emilie et Destrey et les ... compris entre lesdites rues et les rues ... Grands Hommes et Amour ... chacun des dits terrains mesurant ... de profondeur de 100 à 107 pieds ... conformément aux plans dressés par L. Surgi et ... Conditions, 12 et 18 mois de crédit en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque ... En cas de non paiement des ... ils porteront intérêt à raison de 10 ...

Les actes de vente pardevant Carlisle Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs. 17 mars

Vente de Syndic.

Vêtements confectionnés, Bottes, Souliers, Chapeaux, &c
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu, lundi 23 mars à 10 heures A. M. dans le magasin, rue Nlle. Levée, no. 14, d'ordre des syndics ... de John Murphy et pour le bénéfice de ses créanciers.

Le ... magasin du dit insolvable, consistant en un ... choix de vêtemens confectionnés, bottes, souliers, chapeaux, &c. ensemble les étagères et comptoirs du magasin.

Conditions à la vente. 18 mars

PAR A. D. DORIOCOURT.

MARDI 24 mars 1840, à 4 heures de l'après midi, rue ... entre St. Ferdinand et du Port, il sera vendu ... de la Cour des Preuves de la paroisse d'Orléans, ... de la succession de M. Fo... Conditions, comptant. 20 mars—4

SAMEDI prochain 21 du courant il sera vendu chez J. B. BLACHE ... une caisse de 6 pièces de mérinos ... reçus tout récemment de France.

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de syndic.

IL sera vendu le samedi 21 avril prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du District pour le premier district ... de la Louisiane portant la date du 17 mars 1840, ... direction du syndic des créanciers de T. H. Holland.

Une parcelle de terrain, située dans le faubourg Annonciation, se composant du lot No. 20, et d'une portion du lot No. 5 ... sur le plan général dudit faubourg ... parcelle de terrain mesure soixante pieds de face sur ... Walk, entre les rues Treize et du Colisée sur 103 pieds de profondeur, mesure française, ensemble avec les ... ions qui s'y trouvent ... droits, privilèges ... y appartiennent.

Conditions—$1250, avec intérêt du 23 août 1837 et $1250, avec intérêt du 23 août 1838 ... prix de protêts comptant ... à 9, 12 et 15 mois de crédit, en billets endossés à la ... portant hypothèque. Spéciale jusqu'à parfait paiement. 20 mars 20, 23, a 16, 23

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de Propriété améliorée.

IL sera vendu Samedi, 28 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

UN LOT DE TERRE de valeur sur lequel se trouve un magasin en briques à trois étages avec une façade en granite, situé sur la rue Chartres, No. 60, désigné sur le plan original par le No. 3, étant la troisième batisse au-dessus de la rue Bienville sur le côté Est de la rue Chartres. Le dit lot mesure 21 pieds 4 pouces et 3 lignes de face sur la rue Chartres, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces, borné sur le No. 2, et sur le No. 4, et sur le derrière par la propriété appartenant ou ci-devant appartenant aux héritiers Spencer. Ce magasin est maintenant occupé par Mr. Paul Tulane, & Co. par bail, à raison de $2,650 par année, payable tous les mois, lequel bail expire le premier novembre prochain. La possession en sera délivrée aussitôt que les conditions de la vente auront été remplies et les billets de la vente seront transférés.

Conditions—6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 20 mars—8

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu, lundi prochain, 23 courant, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues St. Philippe et Royale: Le fonds d'un magasin de grocerie, consistant en liqueurs assorties, eau de vie, vins, chandelles, savon, café, &c. &c.

Conditions—Comptant. 19 mars—4f

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi, 21, du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra:

4 balles contenant 12 caisses de toile d'Irlande, en pièces et demi pièces, importée et avariée à bord du navire St. Lawrence, capitaine Brown, venant de Liverpool.

Conditions—comptant. 19mars

PAR J. A. BEARD.

Vente d'objets de Sellerie avariés, pour compte de qui il appartiendra.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 21 du courant, à 10 heures du matin, dans le magasin No. 25, rue de la Douane, un lot d'objets de Sellerie, endommagés dans l'incendie de la rue de Chartres.
19 mars—3

SUCCESSION DE P. A. LAMBERT.
PAR M. BARNETT SEN.

IL sera vendu Samedi, 21 Mars 1840, à la Salle des Bains, pour effectuer un partage entre les héritiers de la dite succession, les esclaves suivans:

CELESTE, âgée de 30 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

CLEMENTINE, âgée de 25 ans, bonne cuisinière, bonne repasseuse et blanchisseuse, avec sa fille SOPHIE, âgée de sept ans, très intelligente.

PARIS, âgé de 20 ans, cocher, palfrenier, propre à tout.

Tous ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Les conditions sont comme suit: —1/3 comptant, et la balance à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque. A l'échéance: les dits billets n'étant pas payés, ils porteront un intérêt de dix pour cent jusqu'au parfait paiement.

Les actes de vente pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 mars—3

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Samedi, 21 courant, à 10 heures A. M., rue du Canal, entre les rues des Magasins et Baronne:
200 Caisses Hareng No. 1 et 2. 18 mars—4

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du second district judiciaire dans et pour la paroisse de St. Jacques—Veuve Alexandre ... vs ... Faucher—En vertu d'un ordre de ... à moi adressé par l'honorable Cour ci-dessus désignée, j'exposerai en vente publique, au plus haut et dernier enchérisseur, sur les lieux, samedi, 28 mars prochain, à dix heures du matin, les propriétés ci-après mentionnées—

1o. Une habitation établie en sucrerie, située dans cette paroisse de St. Jacques, sur le côté droit du Mississipi, à environ dix-neuf lieues au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, et mesurant quinze arpents de face, sur quatre vingts de profondeur, bornée d'un côté par en haut par les terres de Michel Mathene, et d'en bas par les propriétés de feu François Gaiennié; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en font partie.

2o. Vingt Esclaves savoir: Jacques, âgé d'environ ... ans, Abraham, de 35 ans, ... de 45 ans, ... de 38 ans, Harry, de ... Charlie, de 50 ans, George de ... William, de 38 ans, James ... de 35 ans, Peggy, de 25 ans, Jim ... Frederick ... James La... de 40 ans ...

[illegible]